

# FAQ

## L'édition génique et le secteur des grains du Canada



*Le gouvernement du Canada a confirmé que les cultures obtenues par édition génique seront réglementées de la même manière que les cultures sélectionnées par des méthodes classiques. Le Conseil des grains du Canada accueille favorablement cette orientation et fournit les réponses suivantes aux questions les plus fréquentes des intervenants de la chaîne de valeur.*

### Qu'est-ce que l'édition génique?

L'édition génique est une technologie relativement nouvelle que les sélectionneurs de plantes peuvent utiliser pour apporter des modifications précises et ciblées à l'ADN d'une plante. Ce processus reflète ce qui peut se produire dans la nature ou par le biais de la sélection végétale traditionnelle, mais de manière plus efficace.

### Les plantes obtenues par édition génique sont-elles des OGM?

Le terme « organisme génétiquement modifié (OGM) » désigne le plus souvent une plante qui contient de l'ADN étranger (provenant d'une espèce différente). Les plantes obtenues par édition génique et développées par une édition ciblée de leur propre ADN ne sont pas des OGM. Elles ne peuvent pas être distinguées des plantes sélectionnées par des méthodes classiques.

### L'édition génique est-elle sûre?

Oui. Les scientifiques et les organismes de réglementation du monde entier, dont Santé Canada, s'accordent à dire que l'édition ciblée de l'ADN d'une plante ne présente pas plus de risques que les techniques conventionnelles de sélection des plantes, qui remontent aux années 1800.

***Les nouvelles directives du Canada concernant les plantes développées par édition génique sont appuyées par la recherche et alignées sur les normes internationales. Elles assurent ainsi de protéger en continu la sécurité alimentaire et environnementale tout en stimulant la recherche et l'innovation au Canada.***

### Comment les plantes obtenues par édition génique sont-elles réglementées au Canada?

Les cultures obtenues par édition génique sont réglementées à peu près de la même manière que les cultures obtenues par sélection classique. La plupart des nouvelles variétés de plantes développées chaque année au Canada présentent des caractéristiques agronomiques ou d'utilisation finale améliorées, comme des rendements plus élevés, une meilleure résistance aux maladies ou un goût amélioré. Ces plantes doivent répondre aux exigences réglementaires en matière de pureté et de qualité des semences, et tous les produits alimentaires dérivés doivent être propres à la consommation. Toutefois, si une nouvelle variété végétale devait présenter une caractéristique inconnue posant un problème de sécurité alimentaire ou environnementale, elle devrait faire l'objet d'une évaluation supplémentaire préalable à la mise en marché et être approuvée par les autorités réglementaires canadiennes avant de pouvoir être commercialisée. Cela s'applique aux plantes obtenues par édition génique de même qu'aux plantes sélectionnées de manière traditionnelle.

### Cela signifie-t-il que l'industrie se réglemente elle-même?

Non. Depuis 1996, les sélectionneurs de végétaux canadiens sont tenus de demander l'approbation préalable à la mise sur le marché de leurs variétés lorsque cela est nécessaire. Santé Canada et l'ACIA ont récemment mis à jour leurs directives pour qu'il soit plus clair et plus facile pour les sélectionneurs de plantes de comprendre quelles variétés peuvent suivre la voie réglementaire de la sélection traditionnelle, et lesquelles ont besoin d'une évaluation de sûreté et d'une approbation supplémentaires pour accéder au marché. Le fait de ne pas obtenir l'autorisation requise constituerait une infraction à la réglementation. Cette approche est similaire à celle utilisée avant la mise sur le marché pour des produits tels que les additifs alimentaires et les dispositifs médicaux.

***L'approche réglementaire du Canada reste la même. L'approbation du gouvernement demeure nécessaire avant que tout OGM puisse être mis sur le marché.***

# FAQ

## L'édition génique et le secteur des grains du Canada



*Les plantes obtenues par édition génique seront gérées selon les meilleures pratiques qui offrent déjà aux acheteurs de céréales et aux consommateurs la transparence commerciale et la possibilité de choisir le type de céréales qu'ils souhaitent acheter.*

### **Santé Canada et l'ACIA devraient-ils faire davantage pour protéger l'accès aux marchés?**

Les organismes de réglementation canadiens peuvent mieux protéger l'accès aux marchés en s'appuyant rigoureusement sur la recherche, en mettant l'accent sur la sécurité et en faisant preuve de transparence dans leurs décisions. Les besoins commerciaux sont mieux gérés par l'industrie.

### **Comment les marchés d'exportation du Canada seront-ils touchés?**

Les plantes obtenues par édition génique seront traitées par les mêmes systèmes qui permettent déjà de choisir entre les céréales conventionnelles, biologiques et les céréales OGM. Les chaînes de valeur canadiennes doivent discuter des questions d'accès au marché bien avant que les semences d'une nouvelle variété obtenue par édition génique ne soient mises à la disposition des producteurs. Cela implique notamment d'avoir une compréhension commune de la manière dont une nouvelle variété obtenue par édition génique sera réglementée par nos partenaires commerciaux et si elle le sera ou non, en plus d'établir si la variété est autorisée pour les marchés d'exportation.

*Le secteur canadien des semences s'engage pleinement à faire preuve de transparence. L'information sur les variétés de semences produites à l'aide de l'édition génique sera disponible sur le site Web de Semences Canada et pourra être obtenue directement auprès des semenciers.*

### **Les producteurs sauront-ils si leurs semences ont été développées à l'aide de l'édition génique?**

Oui. Avant que les producteurs n'achètent des semences pour les cultiver dans leurs exploitations, ils pourront confirmer si elles ont été développées à partir de l'édition génique. Les producteurs doivent souvent s'assurer que leurs semences répondent aux besoins de leurs clients. Par exemple, une entreprise alimentaire fabriquant un produit avec une allégation relative aux effets sur la santé peut vouloir acheter des céréales développées par édition génique offrant une amélioration nutritionnelle. Ou bien, une entreprise produisant un produit biologique peut vouloir acheter des céréales qui n'ont pas été produites par édition génique.

### **Les consommateurs pourront-ils choisir des aliments non modifiés génétiquement?**

Oui, bien que Santé Canada ait clairement déclaré que l'édition génique est sans danger, les consommateurs peuvent acheter des produits provenant de systèmes de certification tels que les produits biologiques et les marques privées qui n'autorisent pas les ingrédients issus de l'édition génique dans leurs produits. De plus, Santé Canada publie une liste de tous les produits génétiquement modifiés qui pourraient être commercialisés au Canada.

*Au Canada, tous les aliments sont régis par un système complet de normes et de règlements transparents et fondés sur la science. Le système de salubrité alimentaire du Canada est l'un des meilleurs au monde et reçoit régulièrement les meilleures notes dans les classements mondiaux.*